

pm

MAGAZINE

PM Magazine - N° 5

Juin 1994

Bulletin de l'Association Française pour l'Etude du Papier-monnaie.



FABRICATION DES ARMES

DES SOLDATS DE L'AN II.

(Voir page 7)

série 3659

n.º 794

13^{ème} JOURNÉE du PAPIER-MONNAIE

Samedi 4 Février 1995
de 9h à 17h au

**NOVOTEL
BAGNOLET**

Porte de Bagnolet
(Métro GALLIÉNI)



à **PARIS**
organisée par l'**A.F.E.P.**
(ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR L'ÉTUDE DU PAPIER-MONNAIE)

Renseignements
et réservation des tables :

A.F.E.P.,
15, rue du Château-d'Eau
75010 PARIS

n.º 794

LIBERTÉ ÉGALITÉ

série 3659

NOUS SOUHAITONS QUALITÉ D'ABORD

- La qualité des collectionneurs
- La qualité des professionnels
- La qualité des billets

WE WANT QUALITY FIRST

- Collectors
- Professionals
- Items

HISTOIRE DU PAPIER-MONNAIE FRANÇAIS

dirigée par MM. Maurice MUSZYNSKI et Maurice KOLSKY

Volumes parus :

- LES BILLETS DE LA BANQUE DE FRANCE - LES EMISSIONS DU TRESOR par Maurice MUSZYNSKI
4ème édition 1988
- LES ASSIGNATS DE LA REVOLUTION FRANCAISE par Maurice MUSZYNSKI - 1981
- LES BILLETS DE LA BANQUE D'INDOCHINE par Maurice KOLSKY et Maurice MUSZYNSKI - 1986 (épuisé)
- LES BILLETS DE D.O.M.-T.O.M. par Maurice KOLSKY - 1987
- LES BILLETS DES CHAMBRES DE COMMERCE par Jean PIROT - 1989

A paraître :

- LES BILLETS DE LA BANQUE D'INDOCHINE
(2ème édition, revue et complétée parution 1994)
- LES BILLETS DE L'AFRIQUE NOIRE ET MADAGASCAR par MM. LECLERC & KOLSKY
- LES BILLETS DU MAGHREB ET DU LEVANT par MM. MUSZYNSKI & KOLSKY
(Maroc, Algérie, Tunisie, Liban et Syrie)
- LES BILLETS DE LA GUERRE DE 1870 par M. JEREMIE
- LES BILLETS DE CONFIANCE DE LA REVOLUTION par M. KOLSKY

Victor,

Tu étais notre ami à tous.

Ton enthousiasme, ta fraîcheur d'esprit, ton tonus, le tout couronné par une volonté de fer avaient fait de toi un numismate professionnel mondialement connu. Le Collège de France avait même fait référence à tes ouvrages.

Nous venons de perdre en toi un ami cher.

Tu nous manqueras.

Maurice K.

SOMMAIRE

Fabrication des armes des soldats de l'An II	1 ^{er} de couv.
Les billets commémoratifs de Lituanie en 1930 et 1938.....	4 à 6
Le 100F de 89 à 93 et le 200F de 90 à 92	6
Aix-la-Chapelle sous occupation française	7 et 8
Dans la Presse étrangère	9
Du sens et de l'usage des cotes	9
Les nouveaux billets arméniens	10 à 12
La Manufacture du Marais, papetier de la Banque de France	13 à 17
Info	17
Corse	17
Nous sommes les numismates Modernes !	18 et 19
Les billets de nécessité émis par la Chambre de Commerce de Toulouse	20 et 21
Une variété inédite de billets de nécessité de la Guinée Française (1917)	22 et 23
Billets de nécessité de la Chambre de Commerce de Toulouse	4 ^{ème} de couv.

pm

Propriété de l'AFEP

MAGAZINE

Numéro spécial du "Billet de Banque"
(Bulletin de l'AFEP)

Directeur de la publication :
Maurice KOLSKY, Président de l'AFEP

Rédacteur en Chef:
Maurice MUSZYNSKI

Comité de Rédaction :
Michel BECUWE
Michel DASPRE
Yves JEREMIE
Roger LECLERC
Maurice KOLSKY
Maurice MUSZYNSKI

Traitement informatique :
Impression :
Serge LE GALL

AFEP :
Association Française pour l'Etude du Papier-Monnaie
15, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Adresse rédaction :
M. MUSZYNSKI
22, rue de Nohanent
132, Résidence Lavoisier
63100 CLERMONT FERRAND

Toute reproduction ou traduction, mêmes partielles, sont interdites, sauf autorisation.

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'ETUDE DU PAPIER MONNAIE

Association régie par la loi de 1901, aux statuts déposés à la Préfecture de Police de Paris, le 23 novembre 1979 (J.O. n° 289 du 13 décembre 1979).

MOYENS D'ACTION :

Journée annuelle, en février, du Papier-Monnaie à Paris.

La 13^{ème} journée aura lieu le samedi 4 février 1995 (voir informations dans ce bulletin).

Bulletin périodique "LE BILLET DE BANQUE" réservé aux adhérents. Ce numéro spécial est le n° 5 de "PM MAGAZINE"

Publications : collection « L'HISTOIRE DU PAPIER-MONNAIE FRANCAIS » (sept titres publiés).

SERVICES AUX ADHERENTS :

Circulations (trois ou quatre listes par an).

Fournitures diverses à prix préférentiels

Publications

Séries « Fleurs de Coins » (à titre exceptionnel).

L'AFEP est à la disposition des adhérents chercheurs qui souhaitent entreprendre une étude spécialisée. Ecrire au Président au siège social.

COURRIER:

Toute demande de renseignements doit être accompagnée d'une enveloppe timbrée.

AFEP : Siège social :

15, rue du Château d'Eau 75010 PARIS.

LES BILLETS COMMEMORATIFS DE LITUANIE

EN 1930 ET 1938

par Daniel DENIS

Entre 1915 et 1940, circulent en Lituanie différentes monnaies tant à usage national qu'à usage local (nécessité). Ce petit pays connaît en effet en ces temps une période de troubles et de bouleversements historiques sans précédent.

Dès 1915, les différentes autorités présentes en Lituanie, émettent leur propre monnaie comme, par exemple : le "Bureau du Haut Commandement allemand" de Seda (1915), la "Représentation des Travailleurs soviétiques" de Panevezys (1919), les autorités polonaises de Vilnius (1920), les représentants du Conseil des Députés de Rusné et Siluté (1917 - 1921) ou la Chambre de Commerce de Klaipėda (Memel) de 1917 à 1922.

Dans la partie orientale de la Lituanie occupée par les Allemands depuis 1916, une nouvelle monnaie fait son apparition, les Allemands fondent la "Caisse Orientale des Dépôts" (Darlehnskasse Ost). Bientôt les "Ostroubles" émis à Poznan en 1916 et les Ostmark à Kaunas en 1918, circulent en parallèle.

Le 26 février 1919, par décret gouvernemental, la monnaie en circulation change officiellement de nom. L'Ostmark est rebaptisé "Auksinas" et le Pfennig devint le "Skatikas". Toutes les monnaies en circulation sur le territoire national restent monnaie légale jusqu'à l'introduction du "Litas".

Finalement le 9 août 1922, le Parlement lituanien adopte une loi sur la nouvelle réforme monétaire et la Banque de Lituanie (Lietuvos Bankas) obtient le droit d'émettre une nouvelle série de billets. Un taux de

parité par rapport au dollar US est fixé à 10 Litu pour 1 US\$ et le Litas national garantie une valeur estimée à 0,150426 gramme d'or pur.

Les premiers billets apparaissent finalement le 1er octobre 1922, ils sont imprimés en Allemagne, en Tchécoslovaquie ou en Angleterre. Différentes séries sont ainsi mises en circulation en 1922, 1924, 1927-28, 1929-30-38, ensuite la Lituanie ayant été annexée de fait par l'URSS, le Rouble soviétique est introduit le 25 novembre 1940 avec un taux d'échange fixé à 1 Litas = 0,90 rouble.

Les deux monnaies circulèrent en parallèle



jusqu'au 25 mars 1941, date à laquelle le Litas fut déclaré hors cours et sans valeur.

En 1929 et 1930, la Banque de Lituanie a émis deux billets commémoratifs (P26-27),

puis le projet d'un troisième billet commémoratif en 1938 fut étudié mais celui-ci ne vit jamais le jour officiellement.

Les deux premiers billets (P26-27) furent émis pour commémorer le 500ème anniversaire de la mort du Grand-duc Vytautas 1430-1930.

Celui-ci régna de 1392 à 1430 sur un pays qui s'étendait de la Biélorussie à l'Ukraine jusqu'à la Crimée. Unifiée à la Pologne depuis 1387 de par le mariage du roi Jogaila avec la reine Hedwige de Pologne, la Principauté de Lituanie était à l'époque une puissante nation qui s'étendait de la Baltique à la Mer Noire.

Description des billets commémoratifs :

P26 : 5 LITAI (daté du 24 juin 1929 mais émis en 1930).

Recto : portrait à gauche du Grand-duc



Vytautas, à droite : le Vytis (cavalier en armure = emblème national). Verso : une scène de la bataille de Tanneberg en 1410. Format : 120 x 70 mm. Couleur principale : recto/verso brun rougeâtre. Rareté : R (côte \$100 à \$150 en neuf).

P27 : 20 LITU (daté du 5 juillet 1930). Recto : portrait à gauche du Grand-duc Vytautas, une cathédrale au centre, monogramme de Vytautas à droite. Verso : port de Klaïpeda

(Memel) et allégorie féminine. Format : 139 x 77 mm. Couleurs principales : recto/verso brun, jaune, azur. Rareté : R (côte \$200 en neuf).

Ces deux coupures furent imprimées par la firme anglaise "Bradbury & Wilkinson".

Le troisième billet commémoratif est l'un des plus rares de tous les billets lituaniens (avec les PA21 et PB21 non émis également). Ce billet commandé par la Banque de Lituanie en 1938 à la firme anglaise "Bradbury & Wilkinson" est resté à l'état de spécimen pour une raison qui nous échappe jusqu'à ce jour. Il s'agissait d'une coupure de 10 LITU qui devait commémorer le vingtième anniversaire de l'Indépendance 1918-1938. Pourquoi ce billet ne fut-il jamais mis en circulation?

Peut-être peut-on trouver un semblant de réponse dans le fait que ce billet daté 1938 devait être placé en circulation générale en 1939 seulement mais les autorités n'en ont pas eu le temps car dès le 22 mars 1939, les troupes d'Hitler prennent possession de Klaïpeda (Memel). Ensuite par précaution, la Banque de Lituanie confie à la Banque de France (la même année) 2,2 tonnes d'or. Le Gouvernement lituanien redoutait donc une invasion allemande ou soviétique et c'est ce



qui se passe effectivement en 1940.

Dans cette hypothèse, que sont devenues les coupures de 10 LITU 1938 ? Furent-elles effectivement livrées par l'imprimeur anglais ou non ? Les billets furent-ils tout simplement détruits par les autorités lituaniennes avant l'invasion ? Toujours est-il que l'on ne connaît à ce jour que quelques exemplaires de ce très rare billet et à l'état de spécimen uniquement.

La seconde explication possible est la livraison de quelques billets spécimen par "Bradbury & Wilkinson" à la Banque de Lituanie pour entériner le projet de passer ensuite à la fabrication, mais la Banque annula finalement le projet (?).

Description :

P28 : 10 LITU (daté du 16 février 1938) émission commémorative pour les vingt ans de l'Indépendance 1918-1938. Recto : portrait à gauche de Antanas SMETOVA, Président en 1926 après un coup d'Etat. Au centre : le Vytis (cavalier en armure = emblème national), à droite, texte de la déclaration d'indépendance avec la signature des vingt parlementaires. Verso : représentation des vingt membres du Parlement qui, le 16 février 1918 à Vilnius, adoptèrent la déclaration d'indépendance. Notons parmi ces personnalités : le Président J. BASANAVICIUS assis au centre au premier rang et cinq ecclésiastiques. Format : 130 x 75 mm. Surchargé deux fois en diagonale en rouge au recto : "PAVYZDYS" (spécimen) et une fois en horizontal au verso. Numérotation rouge : A000 000 comporte 4 signatures. Lieu d'émission : Kaunas. Papier blanc non filigrané mais comportant des fibres de couleur. Rareté : RRR. Un exemplaire de ce billet fut proposé en Allemagne l'an dernier, en vente sur offres à DM 5 000 en état neuf (soit environ 17 500 FF !!!).

Documentation :

"Money in Estonia, Latvia and Lithuania" 1915 - 1940 par R. KUNCIENE co-auteur

LE BILLET DE 100 FRANCS

de 1989 à 1993
ALPHABETS ET MILLÉSIMES

ANNÉE	ALPHABETS	NUMÉROS	SIGNATURES
1989	alphabets	- 131 à 134 - - 140 à 142 - - 144 à 148 - - 154 à 156 -	FERMAN B.DENTAUD CHARRIAU
1990	alphabets	- 135 à 139 - et le 143	FERMAN B.DENTAUD CHARRIAU
1990	alphabets	- 149 à 153 - - 157 à 169 - - 173 à 180 - - 188 à 189 -	BRUNEEL B.DENTAUD CHARRIAU
1991	alphabets	- 170 à 172 - - 181 à 187 - - 202 à 203 -	BRUNEEL B.DENTAUD CHARRIAU
1991	alphabets	- 190 à 201 - - 204 à 206 -	BRUNEEL BONNARDIN CHARRIAU
1992	pas d'impression	****	****
1993	alphabets	- 207 à 211 - ...	BRUNEEL BONNARDIN C. VIGIER

LE BILLET DE 200 FRANCS

de 1990 à 1992
ALPHABETS ET MILLÉSIMES

ANNÉE	ALPHABETS	NUMÉROS	SIGNATURES
1990	alphabets	- 77 à 86 - - 93 à 100 - - 113 à 115 -	BRUNEEL B.DENTAUD CHARRIAU
1991	alphabets	- 87 à 92 -	BRUNEEL B.DENTAUD CHARRIAU
1991	alphabets	- 101 à 112 - - 116 à 131 -	BRUNEEL B.DENTAUD BONNARDIN

Explications des anomalies de numérotation :

LE BILLET DE 100 F :

les dates paires : machine en continu à Chamalières

les dates impaires : en feuilles sur des presses diverses

cas particulier : 100 F = alphabets 143 et 180 sur "Snow" : ABCDEFG

LE BILLET DE 200 F :

1990 en continu

1991 imprimé par feuilles, alphabets : 87 à 92

1992 en continu

L'alphabet 101 a été partiellement imprimé. A partir de 1992, les millésimes pairs et impairs ne désignent plus les différentes machines. Tous les billets sont imprimés en continu seulement.

Recherches effectuées par Pierre PARISOT de Romilly.

AIX-LA-CHAPELLE

— sous occupation française —

Notre ami F.S. de Bruxelles a "découvert" récemment ce curieux billet de 5 sols ici reproduit.



Des recherches ont été faites par M. le Colonel (CR) CAVAT aux archives de l'Armée pour déterminer la date de l'émission de ce billet et si possible connaître les différents valeurs émises et le montant de l'émission.

La ville d'Aix-la-Chapelle a été occupée par les avant-gardes de l'Armée Dumouriez au cours de la campagne de 1792 contre les Pays-Bas autrichiens. Les troupes françaises, placées en avant-poste, ont quitté vraisemblablement cette ville après le 18 février 1793⁽¹⁾ et elles se sont redéployées plus à l'ouest au moment de la reprise des hostilités avec l'Autriche

Cette campagne devait d'ailleurs aboutir quelques jours plus tard à la défaite de



Défaite de Neerwinden.

Neerwinden (18 mars 1793) et à la trahison de DUMOURIEZ.

Pendant cette courte période d'occupation d'Aix-la-Chapelle, le commandant de la place était le général STENGEL qui avait sous ses ordres environ 4 000 hommes ainsi répartis :

19^{ème} régiment d'infanterie : 1000 hommes
54^{ème} bataillon : 457 hommes
1^{er} bataillon Indre et Loir : 416 hommes
1^{er} bataillon de Meurthe : 120 hommes
1^{er} bataillon de la Marne : 300 hommes
2^{ème} bataillon de la Marne : 250 hommes
1^{er} bataillon de la Meuse : 40 hommes
bataillon de la Nièvre : 500 hommes
9^{ème} bataillon de réserve : 660 hommes
bataillon de Moulins : 350 hommes

Il est certain qu'une partie des dépenses de l'armée en campagne et des soldats a été acquittée en assignats⁽²⁾.

Pour le cas précis de l'armée du Nord, DUMOURIEZ doit prendre des mesures pour faire circuler des assignats en Belgique à la fin de sa campagne victo-



Dumouriez en campagne.

rieuse de 1792 car son armée avait de telles difficultés financières qu'elle ne pouvait plus payer le prêt du soldat⁽³⁾. Hélas, aucune trace de distribution de bons n'a été retrouvée au niveau des régiments ayant séjournés à Aix-la-Chapelle.

Ce serait plutôt une émission faite par la Place elle-même, ce qui justifierait l'estampille du nom de la Garnison.



Extrait du Mémoire sur les moyens de diminuer la masse du numéraire absorbé par le paiement des troupes :

" La solde contient trois parties : la première destinée à la nourriture du soldat ; la seconde à l'achat du linge et des chaussures ; la troisième est remise individuellement à chaque homme. Le prêt pour la nourriture n'étant pour chaque soldat que de 1 livre 6 sols 8 deniers pour cinq jours. Le paiement de ces fractions paraîtrait demander des espèces ; mais comme les soldats vivent en chambrée, la somme à remettre est en effet de 16 livres... et l'on pense que du moins une partie pourrait être acquittée en assignats...

Si on avait su par une foule de combinaisons habiles, par une distribution bien entendue, assurer la subsistance du soldat, malgré l'excessive modicité de son ancienne paie (sic) ne saura-t-on leur trouver de semblables expédients pour y employer une portion d'assignats de 5 livres. Il suffit que cette mesure possible pour qu'on tente de l'exécuter et surtout pour que les commissaires la présente à la discussion".

Ce passage du Mémoire montre bien les problèmes qui existaient à ce stade de la Révolution : le manque de billet et un assignat de 100 sous comme unité de monnaie, alors qu'un pain de 500 g (une livre) coûtait en moyenne trois sous six deniers.

La seconde période de la présence française à Aix-la-Chapelle date de FLEURUS (26 juin 1794).

A cette date, 100 livres en assignats ne valent plus que 31 livres 10 sous. L'inflation et son corollaire la dévaluation de l'assignat sont tels que les divisionnaires du 10 sols n'ont plus de raison d'être. Un journalier gagnait en moyenne 10 sous par jour en 1790 et en 1794 le salaire moyen était de 20 sous. On peut donc en toute logique penser que ce billet est "militaire" et date de la première occupation d'Aix-la-Chapelle.

Les recherches se poursuivent et nous ne manquerons pas de vous faire part des trouvailles en ce domaine.

Recherches de M. le Colonel (CR) CAVAT et de Mme H. ROGUÉ, historienne

recueillies par Maurice KOLSKY

(1) tableaux de situation des places occupées par l'armée de Belgique établis tous les 15 jours retrouvés au Fort Neuf de Vincennes et mentionnant la présence de troupes dans cette ville le 18 février 1793 et plus aucune troupe le 1er mars 1793.

(2) cf. le mémoire rédigé en 1792 par un commissaire du comité de trésorerie.

(3) compte rendu de la séance de la convention du 5 décembre 1792 : "A Bruxelles les officiers des volontaires et ceux des troupes de ligne ont été obligés de se cotiser pour réaliser le prêt des troupes"



Les soldats de l'An II défendant la République

DANS LA PRESSE ÉTRANGÈRE

BANK NOTE REPORTER. Volume 21, N°12. décembre 1993. Tunisie : un nouveau billet de 5 dinars, daté du 7 novembre 1993, a été émis récemment. De couleur vert et brun, il représente un profil d'Hannibal au milieu du recto et en filigrane, et, la date très stylisée du 7 décembre 1987 au verso. Numéro 5 dans le prochain Pick.

BANK NOTE REPORTER. Volume 22, N°2. février 1994. Irlande du Nord : les Allied Irish Banks ont acquis la Trustee Savings Bank pour former la First Trust Bank qui a donc émis ses premiers billets datés du 10 janvier 1994. Sont représentés dans ce numéro les coupures de 10, 20, 50 et 100 livres. Afrique française : Lance CAMPBELL signe ici un article sur une série de billets émis spécialement pour les camps de prisonniers en Afrique. Les coupures de 10 et 50 francs sont reproduites dans l'article.

INTERNATIONAL BANK NOTE SOCIETY JOURNAL. Volume 32, N°4. 1993. Sécurité : pour les techniciens, un grand article de 10 pages décrit les éléments de sécurité de tous les billets de banque à travers l'Histoire. Military Currency of World War II : F. SCHWAN et J. BOLING, auteurs de ce célèbre ouvrage, sont en train d'en préparer une nouvelle édition dont l'introduction est citée dans ce numéro.

Avis pour les collectionneurs de billets du monde entier : la septième édition du catalogue Pick arrivera en France très prochainement, encore plus épaisse (1 200 pages) avec près de 10 000 photos. En vente aux Etats-Unis pour \$55.

Comme d'habitude, les personnes intéressées par ces articles peuvent en demander les photocopies en joignant une enveloppe de grand format suffisamment affranchie à : Monsieur Michel DASPRE, 10 rue de Paris, 91090 Lisses. ■

DU SENS ET DE L'USAGE DES COTES

par Michel PRIEUR

De fréquentes erreurs et malentendus nous ont conduit à utiliser l'expression "Offre et Demande", en abrégé "OD".(*)

Pourquoi ?

Une cote est un prix qui doit pouvoir s'appliquer effectivement et éventuellement d'une manière répétitive sur un nombre raisonnable d'exemplaires. Il est donc nécessaire que sur le marché existe un nombre suffisant d'exemplaires offerts et d'acheteurs potentiels pour que ledit marché s'équilibre et apparaisse ainsi une "cote".

Lorsque ces conditions ne sont pas réunies, il faut au moins l'existence d'une offre et d'une demande pour un seul exemplaire afin de créer un prix d'équilibre.

Un Hors cote n'est donc pas, contrairement à l'opinion répandue chez certains marchands, un billet de prix très élevé mais plutôt un billet dont peu d'exemplaires circulent sur le marché et pour lequel un nombre d'acquéreurs potentiels n'est pas suffisant.

Pour qu'un billet "OD" ait un prix, il faut d'abord qu'un exemplaire soit effectivement présenté sur le marché et ensuite qu'un acquéreur parvienne à un accord avec le vendeur.

MAIS CE PRIX NE SERA PAS UNE "COTE".
CE SERA UNE RÉFÉRENCE !

De cette manière, les auteurs de catalogues américains ne donnent pour les monnaies qui apparaissent rarement, que la référence de la dernière vente connue et le prix atteint.

En effet, il se passera peut-être deux, trois ou cinq ans avant qu'un autre exemplaire atteigne le marché et pour qu'un nouveau prix s'établisse entre l'offre et la demande, éventuellement à un niveau très supérieur au prix de référence !

L'expérience montre que le collectionneur avisé, lorsqu'il a la chance insigne de se voir offrir un "OD", sait reconnaître le juste prix : celui auquel le billet lui fait PLAISIR. ■

(*) expression qui apparaît dans l'ouvrage "les billets de la Banque de l'Indochine" de M.M. KOLSKY et MUSZYNSKI.

LES NOUVEAUX BILLETS ARMÉNIENS

par Maurice MUSZINSKI

Bien avant notre ère, l'Arménie a émis sa propre monnaie, signe de souveraineté, mais il faudra attendre la révolution russe pour voir apparaître le premier papier-monnaie arménien.

De 1917 à 1923, les billets arméniens ou rédigés partiellement en arménien, furent émis par quatre autorités successives :

- le Commissariat du Transcaucase
- la Fédération des Républiques Socialistes Soviétiques de Transcaucasie, appelée ensuite "République Fédérale Socialiste Soviétique de Transcaucasie" (la Transcaucasie comprenait l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie)
- la République Arménienne
- la République Socialiste Soviétique d'Arménie

Il y eut également des émissions locales de papier-monnaie, par exemple pour la ville d'Alexandropol (Léninkan) ou le Gouvernement de Shirak, etc...

La nation arménienne fut fondée vers 600 av.J.C., mais c'est sous le règne de Tigran le Grand, qui prend le titre de "Roi des Rois" que l'Arménie connaît sa plus grande expansion territoriale. La "Grande Arménie" comptait à cette époque environ 250 000 km². L'histoire de l'Arménie traverse les siècles avec une suite de conflits, invasions, migrations, massacres (dont le dernier au début de ce siècle), et la guerre continue actuellement entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Le 23 septembre 1991, l'Arménie redevient République Indépendante. En août 1990, Léon TER PETROSSIAN est élu président de l'Assemblée Nationale, puis après l'Indépendance, il est élu en octobre 1991, au suffrage universel, Président de la République.

La République d'Arménie compte actuellement 29 800 km² et sa population est estimée, en 1992, à 3 426 000 habitants. Il s'agit des Arméniens vivant en Arménie, car ce chiffre est à multiplier par deux si l'on compte les Arméniens vivant hors d'Arménie. La capitale est Erevan.

La langue arménienne est propre à l'Arménie et utilise, depuis 405 de notre ère, l'alphabet particulier arménien inventé par Mesrob MATCHOTS. Cet alphabet est toujours utilisé.

Dans le dernier numéro de "PM Magazine" (N°4) Daniel DENIS présentait "Les Émissions des nouvelles Républiques de l'ex-URSS" et concluait en annonçant de prochains billets en Arménie. C'est maintenant chose faite. Le 22 novembre 1993, en même temps que les billets eux-mêmes, la nouvelle unité monétaire : le DRAM(1) fut mise en service. Ces billets furent l'objet d'un concours organisé en 1992 par le ministère des Finances(2). Le concours fut remporté par Hrat Chia ASLANIAN, choisi parmi une

trentaine de projets.

La série, imprimée en Allemagne, comprend 6 valeurs : 10, 25, 50, 100, 200 et 500 Dram, imprimées sur papier blanc filigrané dans la marge : armoiries répétées en continu. Le numéro est imprimé une seule fois. Chaque billet comporte deux signatures et un signe d'identification en relief, pour les aveugles.

Voici la description des billets :

10 Dram : 126 x 62 mm - 1993 - Brun et multicolore.

recto : statue équestre de David de SASSOUN, héros légendaire arménien. Au fond, un bâtiment de style soviétique !

verso : le Mont Ararat, la montagne sacrée de l'Arménie. (La Bible y fait s'arrêter l'Arche de Noé, à la fin du déluge).

25 Dram : même format - 1993 - Beige et multicolore.

recto & verso : bas-relief de la forteresse d'Erebouni.

50 Dram : même format - 1993 - Bleu et multicolore.

recto : le Parlement arménien

verso : le Musée d'Histoire de l'Arménie, à Erevan.

100 Dram : 136 x 65 mm - 1993 - Mauve et multicolore.

recto : le Mont Ararat et l'église de Zvartnots

verso : l'Opéra d'Erevan.

200 Dram : 136 x 65 mm - 1993 - Marron clair et multicolore.

recto : la Cathédrale d'Etchmiadzine.

verso : Ornementations.

500 Dram : Cette valeur ne nous est pas encore parvenue.

recto : le Mont Ararat et un tétradrachme de Tigran le Grand.

verso : l'Opéra d'Erevan

Tous les billets sont rédigés uniquement en arménien.

Valeur du Dram :

cours initial : 1 dram = 200 roubles

le 22 novembre 1993 : 1 dram = 0,42 franc français

mi-décembre 1993 : 1 dram = 0,30 franc français

à cette même date, au marché noir : 1 dram = 0,13 franc français.

Bibliographie :

- *Les chiffres du monde* - Encyclopédia Universalis, 1993

- *Atlas des Peuples d'Orient* par Jean et André SEL-LIER - La découverte, 1993

- *Banknotes of Armenia* par Y.T. NECERSSIAN - Armenian Numismatic Society, Los Angeles (USA), 1988

- *Quid 1994* - éditions Robert LAFFONT, 1993 -

(1) Certaines publications ont traduit : TRAM

(2) Les descriptions et informations concernant le DRAM et les billets sont extraites de : "les Nouvelles d'Arménie" N°6, décembre 1993.

10
ՏԱՍ ԴՐԱՄ



10
1993



25
1993



50
ՀԻՍՈՒՆ ԴՐԱՄ



50
1993



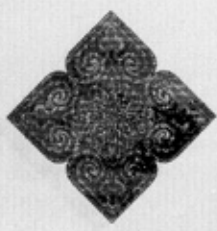
100
ՀԱՐՅՈՒՐ ԴՐԱՄ



100
1993



200
1993



200
ԵՐԿՈՒ ՀԱՐՅՈՒՐ
ԴՐԱՄ



LA MANUFACTURE DU MARAIS, PAPETIER DE LA BANQUE DE FRANCE

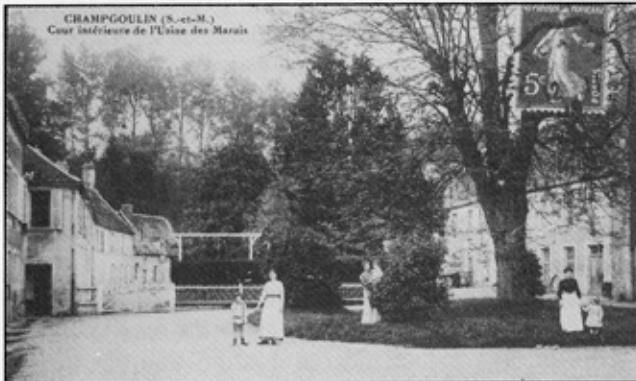
(1812 - 1877)

par A. Dailly

Historique de la S. A. des papeteries du Marais et de Ste Marie

Lorsque Mme veuve De la Garde achète en 1782 le petit moulin à papier situé au Marais, près de Jouy sur Morin, en Seine-et-Marne, elle n'imaginait pas qu'il deviendrait le berceau d'une société à vocation mondiale : Arjo Wiggins.

Elle le donne à son fils aîné Jean-Louis qui fabrique à partir de 1791 des assignats, conjointement avec son frère Barthélémy, propriétaire de la manufacture voisine de Courtalin. A la mort de Jean-Louis Delagarde, sa veuve loue la papeterie à différents entrepreneurs. Elle se remarie en 1802 avec le baron Delaitre, Préfet du département d'Eure-et-Loir. En 1811, il semblerait qu'elle reprenne la direction de la papeterie. Son fils, Félix Delagarde, dirige la manufacture en 1818, à la mort de sa mère, et la transforme en société anonyme 10 ans après. Le Directeur, Charles Delatouche, la modernise, et l'agrandit durant près de 40 ans.



Champgoulin (S. et M.) Cour intérieure de l'Usine des Marais.

Premiers contrats passés avec la papeterie du Marais

Depuis le début, la Banque de France s'approvisionne en papier, pour l'impression de ses billets, à la papeterie de Bûges, ancien fournisseur de la Caisse des Comptes Courants. Le prix demandé par la papeterie (420 francs la rame) étant jugé élevé et les cassés étant fort nombreux (71%), la Banque de France décide en 1811 de soumissionner la fourniture de son papier. Après avoir examiné divers échantillons, le Conseil Général de la Banque adopte ceux qui sont présentés par la manufacture du Marais et, le 19 septembre 1811, la propriétaire, Mme Delaitre, signe un contrat pour la fourniture de 400 rames de papier pour le billet de 1.000F, ainsi que de 100 rames pour celui de 500F, au prix de 195 francs la rame.

Quelque temps après cette signature, Mme Delaitre apprend par l'intermédiaire de personnes dignes de foi, que l'ancien fournisseur racontait "qu'il étoit sur que Mme Delaitre seroit dupe de son marché ; qu'elle ne pouvoit avoir passé à un tel prix, que parce qu'elle ignoroit combien étoit faible la quantité de billets qui

se fabriquoit par jour à chaque cuve, et combien étoit considérable le déchet, puisque le terme moyen pouvoit en être évalué à 80 feuilles sur cent". Inquiète, Mme Delaitre propose aux "Régents d'agréer qu'après avoir fabriqué les cent Premières rames au prix ce 195 F, il lui soit permis de réclamer pour la fourniture restant à faire dans le cas où elle seroit en perte".

Le papier des billets est formé de deux feuilles contre-collées en pâte de forte toile entre lesquelles il y a un filigrane coloré. Mais les ouvriers sont inexpérimentés et il y a de nombreuses feuilles fautées. Cette première fabrication dure moins longtemps que les précédentes car le Marais emploie le double d'employés.

En 1814, la situation est grave : les demandes de remboursement de billets contre des espèces s'accroissent dangereusement. Le 21 janvier, le Conseil Général décide la limitation des billets et détruit pour 251.319.000 francs de coupures. Mais le stock disponible étant infime, la Banque de France fait imprimer d'urgence un billet provisoire sur l'ancien papier du Marais. En 1817, afin de reconstituer son encaisse, la Banque de France soumissionne la fourniture du papier-billets. Plusieurs papeteries envoient des échantillons. La papeterie du Marais en fournit 50. La Banque choisit un papier souple avec peu d'épaisseur qui ne s'altère pas au pliage. Par sa blancheur et par son moelleux, il a le grand avantage de bien recevoir l'impression et d'être favorable à la vignette. De plus la papeterie est devenue sûre et secrète depuis que quelques améliorations y ont été apportées. Mme Delaitre, essayant de porter les produits de son établissement à un point de perfection très élevé, n'y épargne ni soins, ni sacrifices. Enfin, elle propose un prix inférieur de 20 francs par rame, à celui de la précédente commande. "En proposant ce prix, je n'ai consulté que le désir de prouver à la Banque combien j'ai à coeur de conserver sa confiance ; tel est l'unique



Etendoirs du MARAIS.

motif qui m'ait porté à faire une réduction qu'il m'a été assuré qu'elle souhaitait"- écrit-elle. Cette commande porte sur 500 rames.

Nouveaux papiers pour lutter contre la contrefaçon

En 1824, à la suite de nombreux essais, le Marais propose du papier présentant des bandes alternatives de mats et de clairs disposées en losanges ainsi qu'un timbre clair pris dans la pâte même. La Banque de France adopte ce nouveau papier beaucoup plus difficile à imiter par les faussaires ; ceux-ci étant obligés de recourir à des fabricants de papier pour s'en procurer de semblable. Le Marais livre 91 rames de ce papier destiné à l'impression des billets de 500F. Sa qualité étant très satisfaisante, le Comité des billets examine la possibilité d'en commander pour imprimer des billets de 1.000F, car *"l'expérience a démontré que l'apparition d'un nouveau billet arrête les contrefacteurs qui craignent de n'avoir pas le temps de consommer leur crime avant le retrait des billets anciens qu'ils imitent"*.

Les frais de fabrication étant plus élevés, la papeterie propose de facturer la rame à 222 francs. La Banque estime que le fabricant gagne environ 100 francs par rame fabriquée, alors que Félix Delagarde affirme qu'il ne fait qu'un bénéfice de 42,50 francs, et décide de ne rien ajouter aux 175 francs précédemment fixés. Celui-ci, dans un mémoire extrêmement détaillé, justifie l'augmentation (47 francs) demandée et propose d'abaisser le prix à 200 francs à condition de ne plus payer la couleur. Les dirigeants de la papeterie pensent *"qu'il est impossible d'être plus modérés que nous le sommes en nous réduisant ainsi, et il faut vraiment pour nous y déterminer d'un côté le désir de justifier de plus en plus la confiance dont la Banque veut bien nous honorer, et de l'autre l'espérance d'acquérir plus d'habileté par une fabrication plus étendue et d'obtenir par conséquent un bénéfice plus raisonnable"*. Le prix est finalement fixé à 185 francs la rame ; la commande porte sur 400 rames pour le billet de 1.000F et sur 100 rames pour celui de 500F.

A peine a-t-elle commandé ce papier que la Banque examine un papier à une feuille, à légende opaque et non plus colorée. Elle adopte ce papier au filigrane à légende blanche, claire et ombrée car ils'avère difficile à contrefaire et, de plus, elle fait d'importantes économies sur sa fabrication. La papeterie du Marais demande 80 francs la rame qui sont refusés par la Banque convaincue que ce prix est très exagéré. Un moment, elle envisage de changer de fournisseur mais pense *"qu'il y aurait de graves inconvénients à ajourner de nouveau cette fabrication et à s'adresser à une autre manufacture"*. Elle a *"toutes les peines du monde"* à en obtenir la réduction à 75 francs et ne commande que 100 rames pour imprimer le billet de 500F.

A la suite d'essais effectués en 1828, la Banque adopte un papier plus solide, ayant une espérance de vie plus longue, constitué d'une feuille de lin doublée d'une feuille de chanvre. M.Delatouche, le directeur de la papeterie, propose le prix de 150 francs la rame pour les 100 rames de papier pour le billet de 500F qui viennent d'être fabriqués. Il précise que si la commande était plus importante, 4 à 500 rames, il réduirait le prix à 130 francs et *"prie l'administration d'établir le prix dans sa sagesse, s'en rapportant d'avance à sa décision"*. D'office la Banque paie 130 francs en



Le Marais (Ecluse)

espérant *"que si les commandes qui leur seraient faites sont importantes, ce prix sera réduit à 120 francs"*. En plus d'une commande de 400 rames de papier à une feuille pour le billet de 1.000F, elle sollicite 200 rames de papier doublé pour le 500F. M.Delatouche demande une augmentation de prix sur la fabrication du nouveau papier car il prétend *"être en perte"*. Après avoir entendu M.Ville, Contrôleur, la Banque de France décide d'accorder à la papeterie, à titre de dédommagement, et pour ne pas toucher au prix déjà alloué, la somme de 1.500 francs pour les 300 rames livrées. A partir de 1832, le prix pour ce type de papier est fixé à 110 francs la rame.

En 1845, la papeterie fabrique pour les billets du papier à barbare. Cette barbe du papier paraît présenter une difficulté à la contrefaçon, puisque pour l'obtenir il faut fabriquer un papier tout exprès. Le rajout aux deux extrémités de la feuille des deux lettres "B F" en filigrane, à la fois clair, mat et ombré, entraîne des frais supplémentaires. L'année suivante, la papeterie fabrique une dizaine de rames de papier blanc, pour le nouveau billet de 5.000F, avec en filigrane ombré "B F", "BANQUE DE FRANCE" et en clair "CINQ MILLE FRANS".

La Banque de France et la crise de 1847-1848

En mars 1847, la Banque de France émet un billet provisoire de 250F sur un papier de couleur nankin, avec le filigrane du papier destiné aux billets de la future banque d'Alger, en substituant seulement les mots "BANQUE DE FRANCE" à ceux de "COMPTOIR D'ALGER". Quelques jours après, de longs débats opposent les partisans et les opposants des petites coupures. Le Ministre de l'intérieur, Duchatel, précise que le Gouvernement entend réserver "le papier" au commerce et refuse l'émission de billets à petites valeurs faciales. Il est soutenu par le Gouverneur de la Banque de France, le comte d'Argout, qui estime que *"les espèces d'argent doivent rester comme le fond du paiement des transactions, et que les billets de banque ne doivent former que l'exception"*. Sur proposition de M.Laplagne, Ministre des finances, le chiffre 200 est substitué à celui de 250. La Banque crée alors des coupures provisoires sur un papier de teinte chamois. Plus tard, les billets définitifs sont imprimés sur du papier blanc.

Mais la Révolution de 1848 entraîne des demandes importantes d'échanges de billets contre de l'or. Le 15 mars, des mesures d'urgence sont adoptées: le cours légal et forcé du billet est décrété et, pour faciliter la circulation, la Banque de France est autorisée à émettre des coupures qui, toutefois, ne pourront être inférieures à cent francs. La Banque improvise un

billet de 100F et, le 18 mars, passe une commande urgente de 20 rames de papier mécanique, donc sans filigrane, en pâte de chanvre mêlée à un peu de pâte blanche pour permettre la fabrication de la teinte jaunâtre. Le 20, M. Gebauer, commissaire de la Banque, vient activer la production et demande l'envoi de 10 rames par diligence à la Banque. Il demande de pousser la fabrication à 100 rames puis, le 31, à 150 rames, car il reste de la pâte à l'usine de Ste Marie. Exceptionnellement, l'impression de ce billet est confiée à M. Firmin-Didot, sous la surveillance d'un commissaire de la Banque. Parallèlement à cette fabrication, une commande urgente de 1.000 rames de papier, à une seule feuille, pour les coupures de 200F est demandée au Marais. La papeterie prend les mesures nécessaires pour faire 8 à 10 rames par jour afin d'alimenter l'imprimerie de la Banque qui, fonctionnant jour et nuit, imprime 2.400 billets par 24 heures.

Des commandes subséquentes se renouvellent toute l'année: papier pour les coupures de 1.000, 500, 200 et 100F. Après négociation, le prix du papier mécanique pour les billets de 100F est fixé à 40 francs la rame, tandis que pour le 200F, à une feuille, la banque impose 50 francs la rame, en raison de la grande quantité fabriquée. A partir du mois d'avril 1849, le travail de nuit à l'imprimerie est arrêté, diminuant l'importance des livraisons mensuelles.



Vue générale des Papeteries du Marais

Augmentation des commandes de papier-billets

Alors que dans la première moitié du XIX^{ème} siècle la fourniture annuelle était de 150 rames, il faut compter sur environ 1.500 rames en 1849. Cet accroissement s'explique par la réunion des anciennes banques départementales, ainsi que par les émissions considérables de petites coupures. Alors que la rame était facturée 110 francs, la papeterie, en raison de l'augmentation des commandes, offre de livrer ses papiers au prix de : 75 francs pour les billets de 500 et 1.000 F à feuille double ; 55 francs pour les billets de 100 F à feuille double ; 45 francs pour les billets de 200 F à feuille simple.

Cette réduction n'aurait toutefois lieu que pour une fabrication annuelle au delà de 500 rames; au deçà, les prix seraient respectivement de 80, 70 et 50 francs. Refus catégorique de la Banque qui n'adopte qu'un seul prix, quelque soit l'importance des fournitures. Elle propose le prix de 70 francs pour la première nature de billets, avec réduction proportionnelle sur les 2 autres sortes. Devant le refus du Directeur de la papeterie du Marais, "qui, sans s'expliquer clairement, semble refuser d'acquiescer au rabais", la Banque se

demande si elle ne doit pas chercher un autre fournisseur. Les dirigeants de la Banque émettent le voeu que la papeterie soit conservée si elle se soumet au prix de 70 francs. En juin 1849, la papeterie accepte de baisser ses prix qui sont fixés à 70, 51 et 32 francs.

De nouveau, en 1854, devant la demande pressante de la Banque, la papeterie consent à réduire de 70 à 50 francs le prix de la rame de papier pour les billets de 1.000 et 500F, et à diminuer proportionnellement le prix des autres sortes. M. Edmond Doumerc, le nouveau directeur, "regrette cette diminution". Par contre le prix de la rame du billet de 100F est augmenté de 3 francs.

En septembre 1855, la Banque commande 200 rames de papier vélin filigrané blanc pour le billet provisoire de 100F. Mais le 30 du même mois, le Gouverneur fait appeler M. Doumerc "pour lui recommander personnellement de mettre toute l'activité possible dans la fabrication tant des billets provisoires de 100 francs que de ceux définitifs". M. Doumerc promet de faire "tout ce qu'il serait humainement possible pour activer ces deux fabrications". La Banque demande de mettre trois cuves de plus, si c'est possible, à sa disposition. Elle recommande de monter de suite les toiles qui ont été envoyées au Marais pour les billets définitifs et de faire confectionner une seconde paire de formes pour les billets provisoires. Mais la commande surprise de 1.000 rames à fournir dans les plus brefs délais oblige la papeterie à se procurer, à grands frais, de nombreux ouvriers travaillant à la forme, profession pratiquement abandonnée depuis l'emploi des mécaniques. D'ailleurs beaucoup de feuilles sont mises au rebut par suite de l'inexpérience des nouveaux ouvriers. La direction du Marais demande pour ce travail une indemnité de 5 francs par rame, ce qui porterait le prix à 40 francs. La Banque de France trouve un peu élevé ce supplément demandé mais, vu l'urgence et l'impossibilité de se pourvoir ailleurs à de meilleures conditions, propose d'allouer cette indemnité et de faire, au même prix, une seconde commande de 1.000 rames.

En 1856, le Marais fournit près de 440 rames de papier pour les billets de 1.000, 250 et 500F, ainsi que 3.200 rames pour le 100F. Pour les années suivantes, il semblerait que les commandes soient plus modestes: 503 rames en 1857 et 752 en 1858. Cette année-là, la Banque envisage de demander une diminution du prix des papiers mais, d'après des informations prises auprès d'autres fabricants, il semblerait que "les prix actuels touchent aux dernières limites où la papeterie du Marais puisse descendre". La même année, la fabrication d'un papier provisoire pour le billet de 100F, portant le filigrane "B F", à 36 francs la rame, est demandée. Ce papier ne servira pas à l'usage auquel il était primitivement destiné; il sera employé en 1864 pour le tirage des premiers billets de 50F.

En 1860, alors que la Banque de France est forcée de modifier ses filigranes et de faire des commandes considérables, le Contrôleur, M. Chazal, constate que la fabrication est "reléguée dans le coin le plus obscur et le plus ruiné des ateliers du Marais; le cahier des charges y était regardé comme un lettre morte; le bon

plaisir du Directeur était la seule loi". Lors du changement de Directeur, des pourparlers sont engagés, non plus pour améliorer les ateliers vétustes où s'opère la fabrication du papier de la Banque, mais pour créer une usine spéciale "uniquement et absolument consacrée à cette fabrication". Le choix se porte alors sur le moulin à huile de Crèvecoeur qui, acheté en 1857, est totalement transformé. En 1861, le commissaire écrit au Secrétariat Général de la Banque de France: "Doumerc vous apportera les plans de construction pour répondre aux désirs de la Banque. M.Delatouche est venu tout exprès au Marais pour faire dresser les plans qui vous seront soumis, et dont je crois vous serez satisfaits...". Les travaux ne seront terminés que vers 1865, ce qui explique que la papeterie du Marais ait dû louer l'usine de Biercy, de 1862 à 1865, pour traiter les autres commandes.

Premier avertissement

En 1861, alors que le Marais propose 80 francs la rame pour le papier de 100F, la papeterie du Pont-de-Seychal à Thiers enlève le marché de 3.500 rames en soumissionnant à 40 francs l'unité. De plus, cette papeterie prétend être concessionnaire d'un brevet, pris par M.Ollier, pour un papier analogue à celui du Marais. La Banque se met ainsi à l'abri des procès qui auraient pu naître, si la fourniture du papier à trois feuilles avait été commandée à une autre usine. Néanmoins, au Marais, deux cuves fonctionnent l'année suivante, pendant toute l'année, pour les billets de 1.000 et 500F, et une cuve, pendant 6 mois, pour le 100F. Après cet avertissement, la papeterie du Marais obtient, le 25 juillet 1862, le marché de 1.400 rames de papier pour l'impression des billets de 1.000 et 500F. Il faut de nouvelles formes car les filigranes de ces billets sont "positifs par réflexion, au lieu de l'être par transparence". Comme trois cuves doivent être employées à l'exécution de la commande, il faut huit nouvelles paires de formes pour le 1.000F et quatre pour le 500F.

En 1864, la papeterie propose de remplacer le papier à deux feuilles par une seule résultant du mélange des deux pâtes. Un essai, autorisé par le Gouverneur de la Banque de France, est fait, et la série "Y" du premier alphabet de 500F (type 1862) est imprimé sur ce papier. Il ne donne pas de différence notables avec les séries imprimées sur l'ancien papier. En raison de la simplification de la main d'oeuvre, le prix peut être réduit de 50 à 30 francs la rame. De plus, le nouveau mode de fabrication du filigrane proposé par le contre-maître, M.Maché, et autorisé à titre d'essai, est exécuté; les résultats obtenus sont satisfaisants, le filigrane étant beaucoup plus net et plus visible.

Comme le papier à trois feuilles fabriqué à Thiers est défectueux, la Banque soumissionne de nouveau la fourniture de son papier. Elle estime qu'il est nécessaire de choisir pour la coupure de 50F - valeur acceptée depuis 1857 - un meilleur papier, avec un filigrane perfectionné qui le protégera contre la contrefaçon. Les petites coupures y sont exposées plus que tous les autres billets en "raison de leur peu de valeur qui les livre aux classes moins fortunées de la société où les tentations sont plus grandes et les fait accepter, dans les échanges, avec une plus grande facilité". La société du Marais le propose à 35 francs la rame

pour les billets de 1.000 et 500F, 25 francs pour le 100F, 90 francs pour le 50F (comme il y a 4 billets à la feuille, cela équivaut à 22,50 francs l'unité). La nouvelle Direction de la société est "animée d'un véritable zèle pour le service de la Banque"; tenant à la conserver au nombre de ses clients "elle s'applique, de plus en plus, à la satisfaire". Elle offre une réduction notable sur le prix du papier de 50F, si la Banque consent à accepter les bons billets qui se rencontreraient dans les feuilles contenant des billets défectueux. La Banque acquiesce et la rame du papier de 50F passe à 43,55 francs. Le 11, la Banque de France commande 500 rames de papier "double pot beau fin vergé collé", sans filigrane, pour l'émission provisoire du billet de 20F dont la création avait été autorisée par le Conseil Général, le 1er décembre 1870. Dès le mois d'août, le Conseil de la Banque avait manifesté la préférence qu'il donnait à la coupure de 20F sur celle de 25F. D'ailleurs, le commerce témoignait la même sympathie. Ce papier, fabriqué à



Bâtiments.

l'usine de Ste Marie, comporte huit billets à la feuille et coûte 23 francs la rame. En avril, la Banque demande 52 rames de "carré" à 23,10 francs, à douze billets par feuille. La papeterie lui propose de faire fabriquer ce papier par un sous-traitant, afin de "réserver tous nos bras pour Crèvecoeur". M.Chazal hésite devant le défaut de surveillance, puis finit par donner son autorisation.

La société du Marais s'arrange avec la société Dambricourt frères à St Omer et lui commande 1.000 rames de "grand carré beau fin vergé collé de cuve" pour l'émission du billet de 20F. A la fin des combats, M.Chazal, Contrôleur Général, avise le Directeur de la société du Marais que son "opinion personnelle bien arrêtée était de ramener l'intégralité des commandes à l'usine de Crèvecoeur". Mais à la fin de l'année 1871, il reconnaît combien il s'est trompé; "dans la pensée du nouveau directeur, l'usine de Crèvecoeur n'était plus l'usine de la Banque, c'était tout simplement une usine où l'on fabriquait, concurremment pour elle et les banques étrangères". Dans une note datée du 20 mai 1875, il ajoute: "... bientôt la banque s'entendit signifier clairement qu'elle prenait trop de place et ne payait pas assez, qu'elle constituait la société en perte en lui imposant par son travail moins rémunérateur que celui des banques étrangères un manque à gagner, bref qu'elle était un client gênant".

La loi du 2 janvier 1872, autorise la Banque à abaisser à 10 et 5F les coupures de ses billets. Contrairement aux assurances de la Banque, c'est la

CORSE

par Maurice KOLSKY

Après la libération totale de la Corse le 4 octobre 1943, le problème de la circulation fiduciaire se pose. Certaines précautions sont nécessaires pour éviter que les Allemands inondent le pays avec des billets qu'ils ont emporté avec eux. Les grosses coupures de la Banque de France ne circuleront plus légalement et les Autorités pourront prendre des mesures pour frapper les bénéficiaires illicites par commerce avec l'ennemi ou par marché noir. L'expérience de Djibouti va servir dans ce département. Les billets de 500, 1 000, et 5 000 F seront retirés de la circulation, soit environ 1 500 000 000 F dont 49 millions empruntés par l'armée italienne... et remplacés par des billets de la Banque de l'Algérie :

500 F : 391 498 billets

1 000 F : 2 343 808 billets

5 000 F : 24 418 billets (1)

Les petites coupures et pour l'essentiel le billet de 100F ont été déclarés valides. Mais les responsables financiers de la France libre ont évoqué le problème de la coupure de 100 F qui était le billet de grande circulation.

Le stock de papier était limité et contingenté. D'après discussions eurent lieu entre différents services de la France libre.

René MAYER était partisan de l'impression d'un billet de 100 F type Marianne de DULAC. Ses opposants étaient favorable à une surcharge par timbre apposé sur les billets de 100 F de la Banque de France(2). C'est là une nouvelle intéressante qui avait été ignorée de la plupart des numismates.

Merci à M. ROBELLET (de Roanne) de nous avoir communiqué l'article de presse.



Sources : * "l'Écho de la Timbrologie" de décembre 1988

* Thèse d'économie de M. KOLSKY

(1) Tous les billets de 5000F surchargés ont été échangés contre des billets de la Banque de France après la libération de la France.

(2) Il y eu 6 millions de billets de 100F émis.

papeterie du Pont-de-Seychal qui fournit ce papier à dix billets à la feuille, à raison de 22,05 francs la rame. De même, les maisons Van Gelder à Amsterdam et De La Rue et cie à Londres fabriquent du papier pour le billet de 20F Par contre, le Marais assure la fourniture du billet de 50F et une partie de celui de 20F. Pour le 20F, c'est un papier vélin fabriqué à la machine, douze billets à la feuille, qui est commandé au prix de 23,25 francs la rame. En 1873, la totalité des commandes du papier destiné à l'impression du 50F est transférée à Thiers au grand désappointement des dirigeants du Marais. L'année suivante, la Banque de France promet au Marais une commande de papier qui rassure ses dirigeants. En 1877, une réduction de ce marché est acceptée par le Directeur du Marais.

Mais en 1876, la Banque de France a loué l'usine de Biercy située dans la vallée du Petit Morin, en Seine-et-Marne, et la transforme en papeterie les années suivantes. Achetée en 1878, elle fonctionnera jusqu'en 1934.

SOURCES

Archives de la Banque de France

- Procès-verbaux des délibérations du Conseil Général (1811 - 1874)

- Correspondances des commissaires en poste au Marais

- Note de M.Chazal, Contrôleur de la Banque de France, du 20 mai 1875

- Correspondances diverses

Archives Arjo-Wiggins

- Procès-verbaux des assemblées des actionnaires de la SA du Marais (1828 - 1875)

- Carnets de commandes du dépôt de Paris (1839 - 1877) ■

INFO... INFO... INFO...

La Banque de France pense pouvoir mettre en circulation le nouveau billet de 500 F "Pierre et Marie Curie" en novembre prochain.

L'AFEP a reçu l'assurance de se voir attribuer des billets pris dans les premiers numéros. Pour ceux qui sont intéressés, faites réserver votre billet dès maintenant. Nous ferons appel à vos portefeuilles le moment venu.

Donc inscrivez-vous mais



n'envoyez pas d'argent.

* * * * *

13^{ème} JOURNÉE DU PAPIER-MONNAIE
Peut-être ne le savez-vous pas, mais l'AFEP organisera la 13^{ème} Journée du Papier Monnaie, le samedi 4 Février 1995 à l'Hôtel Novotel Bagnolet.

Huit mois sont vite passés ...



Réservez votre journée.

NOUS SOMMES LES NUMISMATES MODERNES !

par Michel PRIEUR

Tous les domaines ont connu, sinon une querelle des Anciens et des Modernes, du moins une classification entre une partie classique, référence obligée, et une partie moderne, continuateur et adaptée aux temps présents.

Qu'en est-il en numismatique ?

Ce qu'est la numismatique classique est clair pour tous, collectionneurs, marchands, chercheurs et conservateurs.

Ce qu'est la Numismatique moderne me semble être l'objet d'un contre sens complet, méticuleusement entretenu par tous ceux qui y trouvent un intérêt financier.

La numismatique classique recense, étudie et regroupe toutes les émissions monétaires grosso modo jusqu'à la première révolution industrielle à l'orée du dix-neuvième siècle. Certains puristes diront que la fin de la frappe au marteau marque la fin des classiques, d'autres l'étendront jusqu'à la fin des frappes en argent et en or. Sa fin me semblent plutôt être marquée définitivement par l'apparition des "séries Fleur de coins" en 1964.

Quelles sont les caractéristiques fondamentales de ces émissions monétaires ?

Elles sont légitimes : émises par l'Autorité politique pour servir aux transactions de la population. Un phénomène de miroir apparaît car si la monnaie est légitimée par l'Autorité, la monnaie reconnue légitime l'autorité : voir par exemple les efforts d'Athènes au cinquième siècle et des Rois de France bien après pour empêcher les vassaux d'émettre monnaie. Plus que l'intérêt financier de l'émission monétaire, c'est la légitimité que leur confère le droit de monnayer que les "vassalisées" vont chercher à préserver pendant des siècles. Elles sont témoins de leur temps : chaque autorité émettrice rappelle bien entendu les symboles et événements marquants de l'exercice de son pouvoir mais surtout chaque émission est effectivement utilisée pour des transactions réelles. La monnaie est donc plébiscitée par la population comme symbole, elle témoigne de son temps car elle est reconnue et utilisée en ce temps. C'est cette caractéristique que recherchent l'historien, le collectionneur et le chercheur.

Si les multiples d'or de la fin de l'Empire Romain, si le Dix Louis de Louis XIII n'étaient pas dans la continuité des espèces effectivement circulantes, il ne relèveraient pas de la Numismatique

mais de la bijouterie, tels les camées.

Ces émissions sont hiérarchisées : les valeurs faciales sont prévues pour servir à tous les types de transactions significatives.

Légitimité par l'autorité émettrice, légitimation de cette autorité par la monnaie émise, le couple du Pouvoir. Validité par le choix des types, validité par l'usage quotidien : le couple du Sens.

Sans aborder de front une définition de la numismatique "moderne" voyons comment ces définitions s'appliquent de nos jours.

Il ne fait aucun doute que des transactions existent entre les citoyens, qu'il existe une autorité politique, que cette autorité émet de la monnaie : les acteurs sont en place.

Quelle monnaie moderne est l'objet de la numismatique moderne ?

Si nous reprenons les grilles d'interprétation définies pour la numismatique classique, il est clair que seul le billet de banque correspond aux qualités exigées, que les pièces de monnaie sont presque exclues d'office par leur fonction limitée au rôle d'appoint et que relève de la fumisterie la plus totale toutes les émissions "pour collectionneurs" style monnaies commémoratives en or, argent, platine et probablement bientôt authentique carton embouti ou véritable papier mâché.

Couple du Pouvoir ; si un instrument monétaire est légitimé dans la pratique - c'est-à-dire pour d'effectives transactions - par la République française, c'est le 500 francs Pascal et ses subdivisions jusqu'au plus petit billet. La proportion respective de la masse monétaire en billets et en pièces est sans commune mesure. La pièce d'un franc est bien entendu également légitime mais pour qui ? Dans la pratique la question ne se pose que pour les collectionneurs et eux seulement. Il serait en effet facile au buraliste ou à l'épicier de faire accepter en monnaie une pièce de sa fabrication avouée dont il assurerait l'échange ultérieur contre des billets officiels alors que nul n'accepterait un billet imprimé par le supermarché du coin. En termes de légitimité, les pièces ne comptent plus ; ce sont des jetons de parc-mètre "monnaies-jetons" à la valeur faciale insignifiante.

Ce schéma s'applique bien entendu à la planète entière avec des contre-exemples particulièrement significatifs sur l'importance de la valeur faciale effective comme fondement de la légitimité. L'État polonais frappait, du temps du com-

munisme, de nombreuses pièces en tous genres à destination des collectionneurs. Le zloty, monnaie fictive non convertible comportait divers billets. Les contraintes de l'économie réelle obligèrent l'État polonais à recourir pour les magasins en devises à des billets imprimés par la banque PEKAO dont la faciale était exprimée en dollars. Le plus petit billet émis était d'un cent américain (Stock CGB) soit une valeur de six centimes. était-ce pour des raisons de prix de revient ? Certainement pas car les Polonais frappaient des pièces en aluminium à la valeur faciale bien plus faible (dix groschens soit un douze millième de dollar).

Pourquoi donc des billets d'un cent ? Parce que le moyen d'échange de valeur légitime est, à notre époque, un billet. Un cent était, en Pologne, du temps du communisme, une valeur faciale significative et l'idée n'est venue à personne dans ce pays de frapper des pièces d'un cent.

On pourra m'objecter la concomitance de circulation des Billets de Law, des assignats et des billets du XIXème avec des espèces métalliques. Billets de Law et assignats ont eu plus ou moins cours forcés, et il est parfaitement exact qu'ils ne représentaient pas à l'époque une monnaie légitime car refusés par la population. Le XIXème siècle a vu une circulation de billets de banque qui étaient en réalité des commodités de paiement comme le sont les chèques aujourd'hui. Jusqu'en 1914, seule la monnaie métallique est légitime aux yeux du Public et les billets antérieurs sont clairement de simples précurseurs et cela surtout pour les grosses coupures.

L'autre terme du couple du Pouvoir est encore plus caricatural aujourd'hui qu'hier car la "Nomisma" est devenue fiduciaire. Le gouvernement de la République est légitime car sa monnaie est reconnue et acceptée par la population et seulement pour cette raison : combien de temps subsisterait un pouvoir (sauf totalitaire...) dont la monnaie ne serait plus reconnue par sa population ? Le temps d'une hyperinflation ou d'un putsch...

Le couple du Sens nous mène aux mêmes conclusions.

Le billet de banque est témoin de son temps, il suffit de regarder une collection bien tenue de billets du monde pour que cette évidence saute aux yeux ; nous sommes également parfaitement en accord avec les définitions de la

Numismatique Classique : c'est tout autant les types définis par l'Autorité que le fait que ces types aient été acceptés par la population à une époque donnée qui rend le billet témoin de son temps. Les pièces modernes sauf rarissimes exceptions (nous sommes mal placés pour juger et l'avenir tranchera...) sont totalement déconnectées de leur époque, surtout en France actuellement.

Sans aborder les ridicules frappes des Terres Australes et Antarctiques (on se demande qui est le pingouin de l'histoire !) ou la lamentable vente de pièces de cinq onces (155,52 grammes !) fabriquée pour complaire à des maniaques japonais de l'assiette à soupe en or, quelle sinistre pantalonnade que ces tableaux "mis en relief" comme "la Joconde" ou "la Liberté" de DELACROIX !

Si ces pitoyables rondelles sont témoins de leur temps, mon Dieu ! Quels temps misérables !

Le fait même que cette dégénérescence se manifeste sur la quasi totalité de la planète confirme notre analyse de la perte de légitimité des pièces de monnaie comme "Nomisma". Personne ne s'est jamais permis de "sortir" des billets commémoratifs changeant chaque année ou chaque mois : le billet est légitime.

Collectionneurs de billets de banque, mes frères numismates modernes, si un jour vous voyez apparaître la dérive mercantile dans l'émission de vos billets de banque, comme elle se manifeste en France pour les monnaies depuis qu'il existe des "frappes pour collectionneurs", fermez vos albums : un chapitre de la Numismatique sera clos et rejoignez la "numismatique classique". Dans la lignée du statère d'or gaulois, de l'auréus romain, du solidus mérovingien, des royales, florins et Louis d'or, viendront s'adjoindre 5000 Francs Flameng et le 500 Francs Molière enfin reconnus.

Cherchez alors la nouvelle "Nomisma" légitime !

Je ne chercherai pas à prophétiser...carte à puce ?

Einstein, lorsqu'on lui demanda les armes qui seraient utilisées durant la troisième guerre mondiale, répondit qu'il n'en savait rien mais qu'il connaissait celles de la quatrième : des arcs et des flèches.

Espérons donc seulement que la Nomisma du futur n'est pas le cauri ou la bille de verre...

LES BILLETS DE NÉCESSITÉ ÉMIS PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE TOULOUSE

par Jean PIROT

Dans les périodes difficiles, l'absolue nécessité de protéger le commerce aboutit à des émissions dites "locales". C'est pourquoi les billets de nécessité ne constituent pas une monnaie officielle.

Dès août 1914, pour pallier la disette de monnaie divisionnaire due à la thésaurisation des espèces d'argent, des chambres de commerce furent amenées à créer des émissions de "bons de monnaie" en papier, avec l'autorisation officieuse des services financiers de l'Etat, selon accords des ministres du Commerce et des Finances.

Le 6 novembre 1914, la Chambre de Commerce de Toulouse délibère et à l'unanimité décide d'émettre des bons de 50 centimes et 1 franc dans les conditions définies par une directive ministérielle.

A partir de 1916, la petite monnaie de bronze se raréfiant à nouveau après une amélioration passagère et considérant l'état des billets en circulation, dangereux pour la santé publique, la Chambre de Commerce délibère une nouvelle émission le 20 juin 1917.

Une troisième émission, issue du renouvellement du Bureau, M. BOUBENES succédant à la tête de la Chambre de Commerce à M. GIRARD et M. PAGES occupant le poste de trésorier en remplacement de M. BAROUSSE, est votée le 19 novembre 1919.

La quatrième émission est votée le 13 octobre 1920 et le 8 mars 1922 une cinquième et dernière émission est mise en délibération et adoptée par la Chambre.

L'émission totale est donc de 24 950 000 billets de nécessité dont :
15 250 000 de 1 F

9 700 000 de 50 centimes représentant une valeur de 20 100 000 F.

La loi du 12 janvier 1926 prescrit le retrait général et définitif des bons de monnaie émis par les Chambres de Commerce dans un délai de trois mois à partir du 1er février 1926.

Le 2 juillet 1926 eu lieu la dernière incinération des billets de la Chambre de Commerce de Toulouse.

Sur les 20 100 000 F émis, les billets présentés au remboursement et incinérés représentent 18 450 973,50 F soit 1 549 026,50 F de boni réalisé par la Chambre.

BILAN FINANCIER BRUT :

Dépenses (confection des billets, personnel et autres dépenses) : 8 666 934,24

Recettes (intérêts des sommes engagées et placées) : 8 615 026,50

Déficit : 51 413,13

Boni sur remboursement : 1 549 026,50

Bénéfice : 1 497 6013, 37



TABLEAU DES 5 ÉMISSIONS DE BILLETS DE NÉCESSITÉ ÉMIS PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE TOULOUSE

DATES DES DÉLIBÉRATIONS	UN FRANC		50 CENTIMES		TOTAL	
	SÉRIES	NOMBRE DE COUPURES	SÉRIES	NOMBRE DE COUPURES	EN FRANCS	EN COUPURES
6 novembre 1914	(1ère)	1 000 000	(1ère)	1 000 000	8 000 000	10 000 000
	S 2	1 000 000	S 2	1 000 000		
	S III	1 000 000	S III	1 000 000		
	S IV	1 000 000	S IV	1 000 000		
	S 5	1 000 000				
	S 6	1 000 000				
TOTAL	6 séries	6 000 000	4 séries	4 000 000		
20 juin 1917	série 1	1 000 000	série 1	1 000 000	7 000 000	8 750 000
	série 2	1 000 000	série 2	1 000 000		
	série 3	1 000 000	série 3	1 000 000		
	série 4	1 000 000	série 4	500 000		
	série 5	1 000 000				
	série 6	250 000				
TOTAL	6 séries	5 250 000	4 séries	3 500 000		
19 novembre 1919	série 1	1 000 000	série 1	700 000	1 600 000	1 950 000
	série 2	250 000				
TOTAL	2 séries	1 250 000	1 série	700 000		
13 octobre 1920	série 1	1 000 000	série 1	1 000 000	2 000 000	2 500 000
	série 2	500 000				
TOTAL	2 séries	1 500 000	1 série	1 000 000		
8 mars 1922	série 1	1 000 000	série 1	500 000	1 500 000	1 750 000
	série 2	250 000				
TOTAL	2 séries	1 250 000	1 série	500 000		



Une variété inédite de BILLETS de NÉCESSITÉ de la GUINÉE FRANÇAISE (1917)

par Maurice MUSZYNSKI

Par décret du 11 février 1917, le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL de l'AFRIQUE FRANÇAISE décide l'émission de billets de nécessité de 50 centimes, 1 et 2 francs, à cours forcé, pour les colonies de :

- CÔTE D'IVOIRE
- DAHOMEY
- GUINÉE FRANÇAISE
- HAUT SÉNÉGAL - NIGER
- SÉNÉGAL
- SOUDAN FRANÇAIS

De nombreuses variétés sont connues :

1/ signatures différentes

2/ filigranes : * abeilles

* feuilles de laurier

* ou sans filigrane

3/ variétés de typographie de textes au verso

- largeur du texte, en bas dans la marge :

"Gorée - Imp. Gouv t Gén^{al}" = 23 ou 26 mm

- avec ou sans majuscule :

"Gén^{al}" ou "gén^{al}"

ces variétés sont, pour la plupart, mentionnées par Pick, sauf celle-ci que nous avons découverte(1) pour le :

0,50 Fr de la GUINÉE FRANÇAISE

Type A (normal) filigrane "Abeilles"



Type B (variété) sans filigrane



Nous avons noté une différence importante dans la composition du recto.

1/ sur le type A (normal) le haut du titre "GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'A.O.F." se trouve à 2,5 mm de la ligne d'encadrement située directement au dessus, alors que sur le type B cette distance est de 1,5 mm.

2/ les deux lignes parallèles qui encadrent le titre : "Colonie de la Guinée Française" sont séparées de 6,5 mm sur le type A et de 4,5 mm sur le type B

3/ le bas de la valeur : "0 Fr 50" se trouve à 16,5 mm de la ligne inférieure d'encadrement, sur le type A et à 12,5 mm sur le type B.

En raison de ce centrage différent de la valeur "0 Fr 50" le numéro de série est placé différemment sur les deux types de billets.

Type A : "C-3" est imprimé sous la valeur.

Type B : "D - 28" est imprimé au dessus de la valeur.

Pour le reste, à part le filigrane, il n'y a pas d'autres différences.

Il s'agit manifestement de deux types d'impression différents et non d'une variété due à des repérages différents à l'impression.

Il existe aussi, sur les différentes valeurs de ces six colonies des différences de dimensions des chiffres pour le numéro des billets, dont Pick ne parle pas.



Un bon vieil ami nous a quitté.

Pierre-Yves LATHOUMETIE vient de mourir. Nous avons fait un long chemin numismatique ensemble.

Après un séjour de trois ans à Madagascar, pour le compte du Ministère de la France d'Outre-Mer, il a rejoint le Ministère des Finances et est resté plus de quinze ans à la Monnaie de Paris pour être affecté ensuite au Service des Marchés de l'Etat.

Pierre-Yves aurait eu soixante-huit ans le 27 octobre prochain.

C'était le "Pic de la Mirandole" de la numismatique, c'est dire le puits de science qu'il représentait.

A sa famille, nous présentons nos sincères condoléances.

Nous avons perdu un ami cher.

M. Kolsky

(1) Vous trouverez cette variété ainsi que d'autres billets inédits pour les différents territoires dans : "Les billets de l'Afrique francophone". (à paraître)



Billets de nécessité émis par la Chambre de Commerce de Toulouse
(Voir page 20)